

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DASCO 48 Subvention (9.500 euros) et convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association Planète Sciences pour l'opération « Espace dans ma ville 2019 ».

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Projet Educatif Territorial Parisien signé le 1er septembre 2016 ;

Vu l'appel à candidature lancé par le Centre National d'Etudes Spatiales : Espace dans ma ville 2019 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de partenariat et de mise à disposition des locaux de l'école Tanger (41 rue de Tanger 75 019 Paris) avec l'association Planète Sciences 16, place Jacques Brel à Ris-Orangis (91 130) et de lui attribuer une subvention de 9.500 euros ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 9.500 euros est attribuée à l'association Planète Sciences (91 130 Ris-Orangis) (8384 – 2019-08741).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association Planète Sciences (16, place Jacques Brel à Ris-Orangis 91 130).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 221, chapitre 932, nature 65748, du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO